Conférence nationale

TOUS DIFFERENTS - TOUS EGAUX

organisée par la Commission fédérale contre le racisme et le Forum contre le racisme

Centre EPF Zurich, 21 mars 2001

Résultats de la Conférence européenne et mise en œuvre dans les pays membres du Conseil de l'Europe

Mme Isil Gachet

Secrétaire général de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

La version orale fait foi

Introduction

- Suite à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1997, de convoquer une Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, le Président d'alors de l'Union européenne (Luxembourg) a proposé de charger le Conseil de l'Europe de la préparation, au niveau européen, de cette Conférence mondiale, sous la forme notamment d'une Conférence européenne sur le sujet.
- Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a accueilli positivement cette proposition : il a été souligné dans ce contexte qu'une Conférence européenne serait l'occasion de démontrer la priorité accordée par les gouvernements européens à la lutte contre le racisme et la xénophobie, en abordant des questions ayant une importance particulière dans le contexte européen actuel.
- Il a été souligné dans le même temps, qu'au vu de la nature multiculturelle des sociétés européennes, la Conférence pourrait se concentrer sur les manières de promouvoir cette diversité culturelle pour en tirer parti dans une société démocratique. La lutte contre le racisme ne peut se borner à imposer des solutions, mais doit passer par une définition des moyens de travailler ensemble, sans oublier que l'efficacité d'une action européenne dépend de ce qui est fait aux niveaux local et national, et de l'ouverture sur la société civile.
- [- Au-delà de l'accueil de la préparation et de la tenue de la Conférence européenne, le Conseil de l'Europe a constamment cherché à identifier l'apport de fond qui pourrait constituer la contribution spécifique de l'Europe à la Conférence mondiale contre le racisme et à examiner quelles seraient les actions concrètes que les gouvernements espèreraient voir

préconisées par la Conférence mondiale ainsi que de voir comment promouvoir la réalisation de leurs objectifs lors de la Conférence mondiale].

- Etant donné l'importance qui s'attache à impliquer les institutions de la société civile dans la lutte contre le racisme et l'intolérance, il a été convenu d'associer étroitement les organisations non gouvernementales et autres acteurs appropriés (comme les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme au niveau national) avec les préparatifs au niveau européen de la Conférence mondiale.

I. Contexte de la préparation et de la tenue de la Conférence européenne

- La Conférence européenne contre le racisme a été préparée en 1999 et 2000 par un Groupe de Travail Technique qui s'est réuni à plusieurs occasions.
- Cet organe préparatoire comprenait les représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe et des autres gouvernements invités à la Conférence, ainsi que des organismes spécialisés au niveau européen, notamment la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, ainsi que des organisations non gouvernementales. Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, ainsi que les institutions de l'Union européenne, ont également participé pleinement à ces réunions.
- Les préparatifs au niveau européen de la Conférence mondiale se sont donné comme objectif de préparer une contribution qui soit :
 - tournée vers l'avenir (forward-looking)
 - d'un caractère pratique et axée sur les mesures à prendre (action-oriented)
 - et qui aborde « dans leur ensemble, toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée ».
- Les objectifs au niveau mondial étaient également de fournir l'occasion de faire part à la Conférence mondiale d'expériences européennes spécifiques et d'agir en interaction avec les autres processus préparatoires régionaux.
- Quant aux objectifs au niveau régional (européen), cette Conférence a voulu :
 - constituer un forum pour les communautés concernées
 - échanger des renseignements sur les « bonnes pratiques »
 - sensibiliser le grand public.

- C'est sous le slogan « Tous différents, tous égaux : de la théorie à la pratique » que la Conférence européenne contre le racisme s'est tenue à Strasbourg du 11 au 13 octobre 2001.
- Parmi les plus de 500 participants qui se sont réunis au Conseil de l'Europe figuraient des ministres et des hauts fonctionnaires des Etats prenant part à la Conférence, des représentants des organes du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies, des représentants d'organes spécialisé au niveau national dans la lutte contre le racisme et des représentants d'ONG.
- La Conférence européenne contre le racisme s'est concentrée sur quatre thèmes principaux (protection juridique ; politiques et pratiques ; éducation et sensibilisation ; information, communication et médias). Pour chaque thème, l'examen a porté sur le contexte, les défis à relever et les meilleures pratiques pour traiter les questions soulevées. Les Conclusions générales que les participants ont adopté reflètent le détail de ces débats.
- Les Ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe ont également adopté lors de la séance de clôture une Déclaration politique par laquelle ils s'engagent à prendre une série de mesures, tant juridiques et politiques qu'en matière d'éducation.
- Un Forum des organisations non gouvernementales intitulé « Le racisme, ça suffit ! » a précédé la Conférence européenne. Quelques 250 représentants d'ONG ont discuté leur contribution aux quatre thèmes principaux de la Conférence, et y ont ajouté un cinquième, sur l'immigration et l'asile en relation avec la xénophobie et la discrimination raciale.

II. Résultats de la Conférence européenne

- [- Ne rentrerai pas dans les détails cars ils ont reçu les textes et ont pu les lire].
- Les Conclusions générales suivent la structure des quatre thèmes. Elles soulignent le besoin d'adopter des approches intégrées de lutte contre le racisme et de faire participer les personnes les plus touchées par les actes racistes et xénophobes à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques. Elles recommandent une législation générale et globale en matière de lutte contre la discrimination qui devrait inclure les concepts de discrimination directe et indirecte, ainsi que la création d'organes spécialisés indépendants aux niveaux national, régional et local afin de promouvoir un traitement égal sans considération d'origine raciale ou ethnique ou de religion. Les Conclusions générales abordent aussi la lutte contre le discours de haine et la diffusion de matériels racistes par l'internet.

La Déclaration politique, adoptée au nom de leurs gouvernements par les ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe, est structurée elle aussi en quatre parties. Dans la 1ère partie, les gouvernements réaffirment un certain nombre de <u>principes</u>, universels et européens ; dans la 2ème partie, ils soulignent les <u>problèmes</u> actuels de racisme existant en Europe et dans le monde ; dans la 3ème partie, ils rappellent <u>l'acquis</u> dont peut se prévaloir le monde et l'Europe dans la lutte contre le racisme ; et enfin, dans la 4ème partie, ils prennent des <u>engagements</u>, à savoir à mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour lutte contre le racisme, notamment des mesures juridiques, des mesures politiques et des mesures en matière d'éducation et de formation.

III. Suivi de la Conférence européenne contre le racisme

- [- Pourquoi il convient plus de parler de « <u>suivi</u> »plutôt que de « mise en œuvre »].
- Le défi qui se pose après la Conférence européenne : agir avec une vigueur renouvelée pour se rallier aux efforts collectifs entrepris au niveau européen (et national) pour assurer les actions requises par la mise en œuvre des recommandations des deux Conférences, européenne et mondiale.
- Pour la Conférence européenne contre le racisme, le suivi se situe à trois niveaux :

1) Au niveau international : préparation de la Conférence mondiale

- La Conférence mondiale va avoir lieu à Durban (en Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001.
- Elle est actuellement préparée au niveau des Nations Unies par un Comité préparatoire (PrepCom) qui tiendra sa seconde réunion à Genève du 21 au 31 mai 2001, et qui mettra la dernière main à un Projet de Déclaration et projet de Plan d'action qui seront soumis pour adoption à la Conférence mondiale à Durban.
- Les résultats de la Conférence européenne (Déclaration politique + Conclusions générales) ont été transmises au Comité préparatoire de la Conférence mondiale et il est à espérer qu'ils pourront influencer le processus d'élaboration des textes qui seront adoptés à Durban.
- [- Ce processus de préparation se passe à un niveau intergouvernemental : rôle des gouvernements européens pour injecter les résultats de Strasbourg dans les textes en préparation].

2) Au niveau du Conseil de l'Europe

- Mais au-delà de la préparation de la Conférence mondiale, la Conférence européenne a été un événement en soi, qui génère son propre suivi, au niveau européen (Conseil de l'Europe) et au niveau des Etats membres (national).
- Au sein du Conseil de l'Europe, il est évident que l'acquis de la Conférence a consacré la lutte contre le racisme et la discrimination raciale comme étant un domaine à part entière de la <u>protection des Droits de l'Homme</u>, y compris du droit européen de protection des droits de l'homme [faire référence au Protocole N° 12]. Une autre idée forte qui s'est dégagée de la préparation et de la tenue de la Conférence européenne a été celle de la <u>nécessité d'associer la société civile</u> à toute action de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Enfin, la Conférence a aussi démontré la nécessité de <u>promouvoir la coopération au niveau européen</u> (et international) entre différentes instances engagées dans la lutte contre le racisme.
- Pour ce qui est des activités à entreprendre dans le sillage de la Conférence européenne, des propositions sont actuellement à l'examen par le Comité des Ministres (ils les examineront lors de leurs futures discussions concernant les priorités budgétaires).
- Il faut aussi rappeler que c'est la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) qui est l'organe principal du Conseil de l'Europe dans la lutte contre le racisme et l'intolérance [la Conférence européenne a appelé les Etats participants à examiner les meilleurs moyens de renforcer l'action de l'ECRI]. L'ECRI contribuera pour sa part activement à mettre en œuvre le suivi de la Conférence européenne, pour ce qui concerne notamment les domaines suivants :
 - Législations générales et globales en matière de lutte contre la discrimination au niveau national (éléments-clés d'une telle législation)
 - Justice pénale (recommandation de politique générale sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le fonctionnement de la justice pénale).
 - Lutte contre l'antisémitisme (recommandation de politique générale)
 - Lutte contre l'extrémisme politique (recommandation de politique générale sur la lutte contre le racisme et l'intolérance dans la vie politique).
- [Internet] [Roms/Tsiganes] [Immigrés, réfugiés, demandeurs d'asile]

3) Au niveau des Etats membres (niveau national)

- [- A la fin de la journée : c'est par des actions de proximité, au plus proche du local et du national qu'on lutte efficacement au quotidien contre le racisme. S'il n'y a pas d'engagements/de retombées au niveau national, toutes ces manifestations internationales et européennes n'auront pas servi à grand chose].
- Quelques pistes intéressantes à suivre, pour ce qui est des recommandations de la Conférence européenne contre le racisme :
 - acceptation et pleine mise en œuvre des instruments juridiques intéressantes (appel à signature et ratification du Protocole N° 12)
 - adoption au niveau national d'une <u>législation générale et globale</u> en matière de lutte contre la discrimination (Protocole 12 + Directive de l'Union européenne) Eléments-clés : à développer par l'ECRI
 - directement lié au point ci-dessus : établissement dans les Etats membres <u>d'organes spécialisés indépendants</u> dans la lutte contre le racisme (Recommandation N° 2 de l'ECRI)
 - application de la loi et voies de recours efficaces
 - la notion de <u>participation</u> (concertation/intégration)
 - <u>sensibilisation</u> du grand public / <u>formation</u> des groupes-cibles
 - <u>Mainstreaming</u>: développer un cadre conceptuel et des outils pratiques pour mettre en œuvre une approche intégrée au niveau national.
- Si tout va bien, un Plan d'action au niveau mondial devrait être adopté dans six mois, à Durban. Là aussi, ce ne sera pas la fin, mais le début d'un processus : celui d'une action concertée de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
- Il est prévu qu'après la Conférence mondiale, le Conseil de l'Europe réunisse à nouveau, à l'automne 2001, les mêmes participants au Groupe de Travail Technique qui avait préparé la Conférence européenne, à savoir les représentants des Etats membres, des organes concernés de l'Organisation, d'autres institutions européennes intéressées ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, en vue d'étudier la mise en œuvre au niveau européen du Plan d'action adopté par la Conférence mondiale, et établir des propositions d'action pour sa mise en œuvre au niveau européen.